

Luxembourg, le 20 juin 2023

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Santé :

« Une loi interdisant la vente et la consommation de cannabinoïdes de synthèse est entrée en vigueur hier en France. Des médecins ont soutenu que la substance hexahydrocannabinol (HHC), qui est structurellement similaire au cannabinoïde naturel THC, doit être interdite en raison de ses effets psychoactifs. Selon mes informations, il est actuellement encore possible d'acheter et de consommer des produits contenant du HHC au Luxembourg. »

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Santé :

- *Quelle est l'évaluation de votre ministère quant aux effets psychoactifs du HHC et à leur impact sur la santé publique ?*
- *Madame la Ministre, avez-vous l'intention de suivre l'exemple français et d'interdire la vente du cannabinoïde de synthèse HHC?*
- *Quelles initiatives le ministère de la santé envisage-t-il pour sensibiliser le public aux risques potentiels pour la santé liés à la consommation de produits contenant du HHC au Luxembourg, et comment les professionnels de la santé seront-ils soutenus ?*
- *Comment le ministère de la santé prévoit-il de surveiller l'évolution de la situation liée aux cannabinoïdes de synthèse au Luxembourg et d'évaluer l'efficacité des mesures prises pour protéger la santé publique ?*
- *Quel est l'état actuel de la recherche scientifique sur le HHC et les cannabinoïdes de synthèse, et comment ces*



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

*données seront-elles prises en compte dans l'élaboration
des politiques de réglementation ? »*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très
haute considération.



Gilles BAUM
Député